



# Code de conduite du Ranger

Un nouveau Code de conduite destiné aux rangers prônant le professionnalisme, la collaboration et le leadership pour une protection environnementale plus efficace et plus juste

Version 1.0



## Objectif

La profession de ranger doit être encadrée par de solides principes visant à guider le comportement des rangers et à déterminer les missions professionnelles menées par ces derniers. Le Code de conduite regroupe des normes de déontologie et de pratique strictes auxquelles les rangers doivent se conformer dans le cadre de leurs activités. Ce document fournit une définition commune du rôle des rangers ainsi que des modèles de travail illustrant les valeurs qu'ils défendent sans oublier des codes de conduite. Cela s'inscrit en réponse à une demande claire émise dans la Déclaration de Chitwan de 2019 adoptée au Congrès mondial des Rangers.

## Utilisation prévue

Le Code de déontologie et les valeurs des rangers sont des documents ambitieux élaborés afin que les rangers puissent s'en inspirer lors de l'exercice de leurs fonctions, l'objectif étant que les rangers s'efforcent de respecter les valeurs et s'engagent à respecter le Code de conduite.

Il est primordial que le Code de conduite et les valeurs soient adoptés et mis en œuvre par les groupes et les institutions de protection de la faune et de la flore, les documents étant adaptés, si nécessaire, aux contextes locaux. Les modèles sont de précieuses ressources dressant la liste des principes de base dédiés aux groupes qui souhaitent élaborer leurs propres normes. Il ne s'agit pas de définitions ou de codes en vigueur, mais nous encourageons fortement les individus concernés à les considérer comme des directives issues de bonnes pratiques qui permettent aux rangers de mener à bien les tâches qui leur incombent avec efficacité et professionnalisme.

## Développement du Code

Ce document a été élaboré en 2020 par l'International Ranger Federation (IRF), à la suite d'un processus de consultation itératif à l'échelle mondiale avec les rangers, les associations de rangers, les employeurs des rangers, les organismes gouvernementaux nationaux et régionaux, les organisations de défense des droits de l'homme et d'autres parties prenantes pertinentes. La première phase de consultation a recueilli 177 réponses de la part de 51 pays, ce qui représentait 663 personnes, tandis que la deuxième phase de consultation a permis de récolter 620 réponses de 41 pays, ce qui représentait 1 157 personnes. Tous les commentaires et réponses ont été rassemblés, traduits, examinés et traités par les auteurs du Code, et tous les commentaires et les mesures correspondantes ont été pris en considération pour les dossiers futurs. Un rapport détaillé sur le processus de développement a été préparé séparément.

La définition et les codes sont des modèles de travail disponibles en accès libre, définis par l'IRF. Ces modèles seront examinés régulièrement. Tout commentaire ou toute modification suggérée doit être envoyé à [president@internationalrangers.org](mailto:president@internationalrangers.org).

### **Un soutien technique en recherche, rédaction, consultation et édition a été fourni par**

Chris Gordon, Conservation Alpha

Chris Galliers, International Ranger Federation

Rohit Singh, Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature)

Mike Appleton, Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et Global Wildlife Conservation

Ruben de Kock, Formateur indépendant des rangers

### **La collecte de données régionales a été coordonnée par**

Ana Julia Gomez (Argentine/Amérique du sud)

Renata Cao (Mexique/Amérique du sud)

Leonel Pereira (Costa Rica/Amérique du sud)

Werhner Montoya (Pérou/Amérique du sud),

Craig Hay (Afrique du sud/Afrique)

Drew McVey (Kenya/Afrique)

Alain Ononino (Cameroun/Afrique)

Amon Koutoua (Côte d'Ivoire/Afrique)

Diwakar Chapagain (Népal/Asie)

Joydeep Bose (Inde/Asie)

Crispian Barlow (Laos/Asie)

Citation. International Ranger Federation (2021). Code de déontologie des rangers. Version 1.0 International Ranger Federation, Victoria, Australie

# Sommaire

---

Avant-propos .....	4
Message du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.....	5
Définition du ranger .....	6
Valeurs du ranger.....	7
Code de conduite .....	8
Annexe : Terminologie.....	10



Des rangers luttant contre les flammes au Brésil © Day's Edge Productions / WWF-US

# Avant-propos

Lors du deuxième Congrès mondial des Rangers (San José, Costa Rica, 1997), l'International Ranger Federation (IRF) a annoncé la nécessité d'un Code de conduite qui serait utilisé par le secteur mondial des rangers. Bien qu'un Code de conduite ait été rédigé par le passé, son utilisation et son adoption n'ont jamais été conformes aux attentes et nous souhaiterions qu'il en soit autrement avec le nouveau Code de conduite (CoC), à savoir, en s'appuyant sur la nécessité de déterminer un cadre professionnel pour les activités menées par les rangers tout en respectant les engagements de la Déclaration de Chitwan (2019). L'IRF a alors entrepris, avec le soutien des membres de la Universal Ranger Support Alliance (Alliance universelle de soutien aux rangers - URSA), l'élaboration de ce nouveau Code de conduite destiné aux rangers du monde entier.

Après un processus d'élaboration de six mois, avec les contributions de nombreux rangers à travers le monde, nous sommes convaincus que le Code de conduite mondial des rangers est un Code qui a été développé par les rangers pour les rangers et qui sera adapté aux contextes régionaux et nationaux. Il renforcera également les valeurs et les croyances fondamentales de la profession de ranger par des principes établis qui définissent les normes et les responsabilités comportementales ou les pratiques appropriées d'un ranger individuel, d'un employeur ou d'une organisation de financement. Il restera un document évolutif où l'IRF inclura toutes les suggestions reçues dans un processus d'examen annuel pour s'assurer qu'il reste pertinent.

**Chris Galliers**

**Président de l'International Ranger Federation**

## PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CODE :

- Construire et renforcer la réputation et la compréhension du secteur.
- Fournir un cadre opérationnel pour les rangers et les partisans de la profession.
- Guider les rangers, les employeurs de rangers et les éventuels soutiens pour prendre de meilleures décisions.
- Encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques mondialement reconnues et contribuer à prévenir les violations des lois et des règlements par les rangers.

« La Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN se félicite de ce nouveau Code de conduite destiné aux rangers et du vaste processus de consultation mené à l'échelle mondiale en vue de son développement. Les valeurs et les normes de conduite communes qu'il établit aideront à unifier les rangers en tant qu'individus et équipes responsables, fiables et respectés, œuvrant en faveur de la conservation à travers le monde pour le bien de la nature et des individus ».

**Dr Kathy MacKinnon**

**Présidente – Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN**



Les rangers profitent d'une brève pause lors d'une patrouille, RDC © Chris Gordon/ Conservation Alpha

# Message du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

---

Le respect des droits de l'homme et la protection de la biodiversité par le biais de mesures de conservation sont des approches qui se renforcent mutuellement. La conservation ne peut aboutir sans le respect des droits de l'homme et, de même, la pleine jouissance des droits de l'homme dépend de la protection de la biodiversité dans nos écosystèmes.

Les protecteurs de la faune jouent un rôle important à cet égard en comblant les lacunes et en instaurant une relation basée sur la confiance entre les responsables du déploiement des mesures de conservation et les collectivités. Dans ce contexte, l'élaboration d'un Code de conduite pour les protecteurs de la faune est grandement appréciée. Le Code de conduite aidera à institutionnaliser et à professionnaliser le travail des protecteurs de la faune. Le Code de conduite contribuera à améliorer davantage les politiques et les directives existantes et fournira aux protecteurs de la faune et de la flore un cadre de référence qui définit les valeurs et le comportement approprié de ces derniers, y compris dans les domaines liés aux droits de l'homme. Le Code de conduite est conçu comme un document de politique essentiel qui clarifie et explique les responsabilités énoncées dans les instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme. Il communique en termes simples les devoirs professionnels des rangers, y compris la manière d'endosser leurs responsabilités en matière de droits de l'homme, et devrait constituer une partie centrale du cadre de formation des rangers. Il est toutefois important que l'adaptation et l'adoption de ce Code de conduite s'inscrivent dans un processus consultatif, y compris avec les rangers et les partenaires, afin d'en assurer la pertinence et l'appropriation au niveau local.

L'adoption du Code de conduite ne créera toutefois pas en soi le cadre institutionnel nécessaire pour guider les protecteurs de la nature. Le Code de conduite doit être complété par des directives plus détaillées pour des domaines fonctionnels spécifiques où les rangers disposent de pouvoirs spéciaux d'application de la loi tels que le recours à la force et aux mesures de détention. Pour ces domaines, il est important d'élaborer des procédures opérationnelles normalisées spécifiques.

Afin de mettre en œuvre et de compléter le Code de conduite, il est important de s'assurer qu'il fait partie d'un système plus vaste de responsabilisation basé sur des contrôles internes et externes. Un tel système aidera à guider les rangers dans l'exercice de leurs fonctions conformément au droit national et international et aux normes les plus strictes en termes de professionnalisme et d'intégrité. Un élément important de la responsabilisation institutionnelle est que les superviseurs doivent s'assurer que les rangers sont pleinement responsables de leurs actions, y compris en ce qui concerne les droits des individus. Le Code de conduite devrait être lié à un système disciplinaire interne. Dans certaines situations, le non-respect du Code de conduite ne constitue pas seulement une infraction aux politiques internes d'une institution, mais aussi au droit national et international. Dans de tels cas, l'institution des rangers doit coopérer avec les procureurs ou d'autres mécanismes externes de responsabilisation pour enquêter sur le crime présumé.

Le respect des normes professionnelles énoncées dans le Code de conduite devrait également être reconnu dans les évaluations des performances individuelles de chaque ranger. Le respect des droits de l'homme, conformément au Code de conduite et à d'autres normes relatives aux droits de l'homme, devrait également constituer une condition à l'avancement professionnel.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme est prêt à conseiller les institutions de rangers sur la meilleure façon de satisfaire aux exigences de respect, de protection et d'exercice des droits de l'homme.

**Johan Olhagen**

**Spécialiste des droits de l'homme**

**Équipe des politiques mondiales et des forces de sécurité**

**Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation**

**Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme**

# Définition du ranger

Il existe un large éventail de titres professionnels utilisés à l'échelle mondiale, qui correspondent tous à la définition du terme « ranger ». Nous avons identifié un certain nombre de titres supplémentaires, énumérés en annexe. Pour ce document, le terme « **ranger** » sera utilisé pour désigner l'un des titres professionnels pertinents.

Les rangers jouent un rôle essentiel dans la conservation ; ils sont responsables de la protection de la nature et du patrimoine culturel et historique, ainsi que de la protection des droits et du bien-être des générations actuelles et futures.

En tant que représentants de leur autorité, de leur organisation ou de leur communauté, ils travaillent, souvent pendant de longues périodes, dans des zones protégées et conservées et des zones plus vastes, qu'elles soient étatiques, régionales, communales, autochtones, ou privées, conformément aux cadres juridiques et institutionnels en vigueur. Ils doivent être dévoués et convenablement informés, et agir, en tout temps, avec professionnalisme.

**Les rangers offrent une combinaison de services, qui peuvent inclure :**

- Protéger, conserver et restaurer les valeurs naturelles et culturelles dans les zones protégées et conservées et dans les zones plus vastes et les zones marines
- Appliquer les lois pertinentes, maintenir l'intégrité de la zone, assurer la conformité et gérer les visiteurs
- Maintenir un environnement sûr, sécuritaire et équilibré pour les collectivités et la faune
- Développer et maintenir un dialogue et des relations de confiance basées sur le respect avec les principaux intervenants
- Habilitier, collaborer, inclure et encourager les peuples autochtones et les communautés locales
- Éduquer et sensibiliser les communautés, les visiteurs, la jeune génération et la société
- Surveiller et effectuer des recherches sur la faune, les habitats et les caractéristiques d'importance culturelle et historique
- Gérer et contrôler les risques environnementaux et fournir de l'aide en cas d'urgence



Photos (de haut en bas) : Mise en place de pièges avec caméra forestière, Thaïlande © Panthera ; Patrouille dans des zones marines protégées, Thaïlande © Panthera ; Un ranger aide un rhinocéros blanc pendant un examen, Afrique du Sud © Chris Galliers

# Valeurs du ranger

---

**Les rangers doivent s'efforcer de respecter les valeurs suivantes, à la fois dans leur travail et dans leur vie personnelle.**

Les rangers doivent agir comme modèles et ambassadeurs de leur profession, de l'environnement et des personnes qui dépendent des ressources naturelles. Ils sont fréquemment considérés comme les « représentants » de la nature. Ils doivent être fiers, dévoués et passionnés par leur vocation, prêts quand le devoir le demande, et compatissants envers la nature et les personnes avec lesquelles ils interagissent.

## Valeurs naturelles et culturelles

Le bien-être humain est directement lié à la nature. Les rangers doivent respecter et conserver les valeurs naturelles et culturelles des zones où ils travaillent, tout en encourageant les autres à faire de même. Ils doivent comprendre que les générations actuelles et futures ont le droit de connaître, de profiter et de bénéficier de la nature

## Principes et responsabilité

Les rangers doivent respecter les droits de la personne et les principes éthiques. Leur travail ne doit en aucun cas être entaché par la corruption et ils doivent agir avec équité, impartialité et tolérance. Aucune de leurs actions ne doit être une source de discrimination, d'abus, d'intimidation ou de harcèlement. Les rangers respectent le genre, l'âge, la capacité, la race, le statut socio-économique ou ethnique, l'orientation sexuelle et les croyances religieuses ou leur absence.

Les rangers doivent agir conformément aux lois, aux normes professionnelles, aux valeurs et aux directives applicables. Ils sont responsables de leurs actions et doivent agir en parfaite transparence dans l'exercice de leurs fonctions.

## Excellence

Les rangers doivent adopter une attitude positive et proactive et se doivent d'adopter un comportement alliant attitude amicale et responsable, politesse et professionnalisme. Ils doivent être honnêtes, sincères, fiables, dignes de confiance et humbles. Ils doivent agir avec intégrité et ne pas abuser de leur position. Ils doivent reconnaître les erreurs commises et les corriger. Ils agissent en tant que représentants de leur institution, qu'ils soient en service ou non.

Compétents et polyvalents, les rangers doivent utiliser leurs connaissances et leurs compétences pour participer à la conservation de la nature et à la protection des communautés

qui en dépendent, en menant à bien les tâches qui leur incombent dans le respect des normes les plus strictes. Ils doivent s'efforcer de développer continuellement leurs connaissances et leurs compétences et les partager avec leurs collègues et d'autres parties prenantes.

## Collaboration, loyauté et leadership

Les actions mises en œuvre par les rangers sont efficaces grâce au travail d'équipe et à la collaboration. Les rangers doivent agir avec discipline et loyauté à l'égard de leurs collègues, de leurs aînés, des organismes et des collectivités qu'ils servent et des milieux qu'ils protègent, à moins que cela ne compromette leur intégrité ou ne mène à d'autres effets indésirables.

Les rangers et leurs institutions doivent être une source d'inspiration pour leurs collègues et les autres en défendant les valeurs des rangers, en montrant l'exemple, en traitant chacun de manière égale, en soutenant et en guidant les autres, et en permettant un dialogue ouvert et efficace pour créer une culture organisationnelle respectueuse de ces valeurs.

## Respect

Les rangers devraient traiter les individus, leurs collègues, les collectivités et les autres titulaires de droits sans oublier les intervenants avec respect et courtoisie tout en respectant la loi. Ils doivent maintenir une relation saine et positive avec les peuples autochtones et les communautés locales, en établissant un climat de confiance grâce à un dialogue clair et à une action transparente et appropriée. Les rangers doivent respecter et valoriser les droits de la communauté et de l'individu, la culture, les coutumes, les connaissances et les moyens de subsistance.

Les rangers doivent traiter les informations dont ils disposent avec respect et ne les divulguer que lorsque cela est nécessaire au bon déroulement de leurs fonctions.

## Sécurité

Les rangers doivent agir avec le plus grand respect pour leur propre sécurité et celle des autres individus et ne prendre aucun risque inutile. Les rangers maintiennent la sécurité opérationnelle pour se protéger, protéger leurs collègues et protéger leur institution.

## Force

Les rangers doivent faire preuve de courage lors de l'exercice de leurs fonctions malgré le danger, les critiques ou les menaces. Parfois, le courage implique de fuir une situation dangereuse. Ils doivent agir de manière appropriée si les actions de leurs supérieurs, collègues ou autres parties prenantes vont à l'encontre des valeurs ou du code de conduite des rangers.

# Code de conduite

## REMARQUE :

Ce Code a été rédigé au futur pour signifier l'engagement à adopter une attitude conforme au Code. Le Code est conçu pour encourager les rangers à atteindre l'excellence. Il a été rédigé en prenant en considération tous les rôles endossés par les rangers. Cependant, certaines sections peuvent ne pas être pertinentes pour tous les rangers. Les groupes de rangers peuvent adapter ce Code en supprimant les sections non pertinentes. Par exemple, de nombreux rangers ne portent pas d'armes à feu et cette section peut donc être supprimée.

## Je m'engage à respecter le Code de conduite suivant :

En tant que ranger, j'ai un rôle important à jouer dans la protection et la conservation de la nature et du patrimoine culturel dans la zone au sein de laquelle je travaille pour les générations actuelles et futures ; il s'agit là de mon rôle et de mon objectif principal. En tant qu'ambassadeur, je m'engage à respecter les valeurs du ranger, à honorer ma profession et à respecter en tout temps les lois, les normes professionnelles et les directives applicables.

## Professionnalisme

En tant que ranger, j'agirai avec professionnalisme et fierté. Je respecterai et me conformerai aux instructions légales de mes supérieurs hiérarchiques et je mènerai, en tout temps, mes actions avec diligence et au meilleur de mes capacités. Je m'assurerai de comprendre mes fonctions et toutes les instructions qui m'ont été données. J'essaierai de développer mes connaissances et de les appliquer dans mon travail. Adoptant une attitude positive, j'endosserai la responsabilité de mes actions et j'agirai avec honnêteté et intégrité, même dans des situations difficiles. En tant que membre d'une équipe, je serai fidèle à mes collègues, à mon organisation, à l'environnement et aux communautés auprès desquelles je travaille. Je comprends que toute conduite non professionnelle de ma part présente des risques, que cela soit en termes de sécurité, de réputation ou de respect de la loi, pour moi, mes collègues et mon institution.

Je me comporterai de manière professionnelle et respectueuse. Je favoriserai des relations pacifiques et positives avec les communautés, dans le respect des cultures, des coutumes, des droits, des moyens de

subsistance, et des connaissances. Je maintiendrai un dialogue clair, ouvert et efficace avec toutes les parties prenantes et tous les collègues, et je m'engage à prendre les mesures qui s'imposent pour établir la confiance.

Je me conformerai au code vestimentaire de mon institution et assurerai une utilisation efficace des ressources et des biens de cette dernière.

## Droits de l'homme et dignité

Je respecterai la dignité humaine et les droits de toutes les personnes, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies. Je traiterai chaque individu avec respect et impartialité sans népotisme ni favoritisme. Je ne serai pas à l'origine de mesures de discrimination, de harcèlement ou d'abus envers les individus, que ce soit physiquement ou oralement. Je respecterai le genre, l'âge, les capacités, la race, le statut socio-économique ou ethnique, l'orientation sexuelle et les croyances religieuses ou leur absence. Je ne tolérerai pas les actions d'autrui qui constituent une infraction aux droits de l'homme et je ferai part de toute infraction ou mauvaise action aux autorités compétentes.

## Intégrité et transparence

J'éviterai les situations dans lesquelles des intérêts personnels, communautaires ou divers entrent en conflit avec mes fonctions, et je signalerai cette situation en conséquence. Je n'accepterai pas ou n'offrirai pas d'avantages, de faveurs ou d'autres avantages qui compromettraient mon rôle.

Je ne commettrai pas de crimes et je n'adopterai pas un comportement irrespectueux des lois. Je m'opposerai activement à la corruption, y compris pour obtenir un traitement préférentiel, des informations, ou pour ignorer ou mener des activités criminelles. Je ferai part de ces activités illégales aux autorités compétentes.

## Respect des lois

Je me familiariserai avec les lois et les règlements relatifs à mon travail et à ma conduite et je m'y conformerai. Je donnerai et respecterai uniquement des ordres et des instructions légitimes. Je mettrai tout en œuvre pour prévenir toute infraction aux lois et règlements, et j'agirai dans le respect des procédures établies et de mes pouvoirs et responsabilités.

## Confidentialité

Je ne divulguerai pas à des individus non autorisés des informations sensibles liées à mon travail. Je respecterai toutes les instructions relatives aux informations désignées comme confidentielles, à moins que mon devoir ou les besoins de la justice ne l'exigent strictement dans le respect de la loi.



## Sécurité

Je mettrai tout en œuvre, lors de chacune de mes actions, pour veiller à ma propre sécurité, mais aussi à celle de mes collègues, de mon environnement, des peuples autochtones, des communautés locales et des visiteurs. Je m'efforcerai d'être physiquement et mentalement apte à accomplir mes tâches. Je ne consommerai jamais de substances illégales ou intoxicantes ni d'alcool pendant mon service.

## Réponse au non-respect du présent Code de conduite

Je signalerai, contesterai ou agirai, en suivant les procédures établies si le comportement de mes collègues ou d'autres individus au sein de mon organisation entre en contradiction avec les valeurs du ranger ou le Code de conduite. Je m'attends à ce qu'il en soit de même de mes collègues si mes actions vont à l'encontre de ces normes établies.

### **Rôle des rangers dans l'application de la loi – À inclure selon les besoins – CE QUI SUIT EST FOURNI À TITRE INDICATIF UNIQUEMENT**

Les rangers doivent toujours respecter les principes de l'ONU, les lois nationales et les règles d'engagement organisationnelles dans le pays où ils interviennent.

## Recours à la force

Mon objectif principal est de communiquer et d'agir de façon proactive pour changer le comportement des individus dont l'attitude va à l'encontre des lois ou règlements en vigueur. Je n'utiliserai la force qu'en dernier recours. Ceci signifie de recourir à la force minimale nécessaire pour assurer la sécurité d'une situation, une force qui sera toujours proportionnelle à la menace à laquelle je dois faire face dans l'exercice de mon devoir dans le respect de la loi. Je suis responsable de tout recours à la force et je dois prendre en compte ce point avant toute action.

## Protection des individus

Je m'assurerai de veiller aux droits et au bien-être des individus sous ma responsabilité. Je ne placerai aucun individu en détention sur motif de discrimination et je n'infligerai ni ne tolérerai des actes de torture ou peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

## Armes à feu

Je m'assurerai de connaître et de respecter toutes les lois et procédures concernant les armes à feu. Je serai légalement autorisé à porter des armes à feu ou des armes qui m'ont été confiées, et je n'agirai que dans le cadre de ma mission. Je m'assurerai de les avoir, en tout temps, en ma possession ou de les conserver en lieu sûr. Je dois suivre une formation sur leur utilisation et leur entretien en toute sécurité.

Je n'utiliserai des armes à feu que dans le respect des procédures établies pour la gestion et le contrôle des animaux, ou en cas de légitime défense ou de défense d'autrui lorsque je me retrouve face à une menace imminente de mort ou de blessure grave. Je n'utiliserai la force létale intentionnelle avec une arme à feu contre un être humain que si cela est strictement nécessaire pour protéger ma vie ou celle d'autrui. Je suis responsable de toutes les actions avec mon arme à feu et je dois envisager des options moins létales avant de recourir à la force.

## Référence

Pour les rangers dont les activités ne sont pas encadrées par des règles d'engagement ou des procédures opérationnelles, nous vous invitons à vous référer aux principes de l'ONU sur l'utilisation de la force et des armes à feu, y compris les armes et munitions moins létales :

<https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/useofforceandfirearms.aspx>

[https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CCPR/LLW\\_Guidance.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CCPR/LLW_Guidance.pdf)

et aux normes internationales des Nations unies en matière de droits de l'homme pour l'application de la loi :

<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/training5Add1en.pdf>

# Annexe : Terminologie

---

Il existe un large éventail d'intitulés de poste utilisés mondialement, qui correspondent tous à la définition du terme « ranger ». Nous avons identifié un certain nombre d'intitulés de poste supplémentaires ci-dessous. Nous reconnaissons que cette liste n'est pas exhaustive, en particulier, en ce qui concerne les exemples d'intitulés de poste non anglais.

Veuillez envoyer d'autres exemples à [president@internationalrangers.org](mailto:president@internationalrangers.org)

## Autres intitulés de poste communs:

Agent de conservation ; Agent de l'environnement ; Agent de terrain ; Agent forestier ; Expert de la faune ; Expert forestier ; Garde communautaire de gibier ; Garde forestier ; Gardien de gibier ; Garde de parc ; Garde de parc national ; Gardien ; Gardien de la faune ; Gardien de l'environnement ; Officier de la faune ; Ranger communautaire ; Ranger de la conservation de la nature ; Ranger de terrain ; Ranger forestier ; Ranger de parc marin ; Ranger de parc national ; Ranger marin ; Ranger principal ; Ranger en chef ; Responsable forestier ; Restaurateur de la nature ; Scout ; Scout communautaire ; Scout communautaire de la faune ; Scout de gibier ; Scout de la faune ; Scout de village.

## Exemples d'intitulés de poste non anglais :

Indonésien :	Pemantau Hijau; Pengendali Ekosistem Hutan; Polisi Hutan; Polisi Kehutanan.
Tchèque :	Strážce Přírody.
Français :	Ecogarde; Forest Ecogarde.
Allemand :	Naturwacht; Parkwächter; Reservatsaufseher; Schutzgebietsbetreuer; Waldmeister; Wildhüter.
Hindi :	Mahout.
Italien :	Guardia Forestale.
Malais :	Pengawal Keselamatan Hidupan Liar; Pengawal Keselamatan Hutan; Peronda Hutan.
Philippin :	Bantay Gubat; Bantay Dagat; Bantay Kalikasan.
Portugais :	Vigilante da Natureza.
Slovaque :	Strážca Prírody.
Espagnol :	Agente Medioambiental; Guardabosque; Guardafauna; Guardambientes; Guardaparamos; Guardaparque; Guardarecursos; Guardian del Ambiente; Guardianes de la Naturaleza; Vigilantes.
Swahili :	Askari.
Vietnamien :	Kiểm lâm.

## Intitulés de poste supplémentaires :

Adjoint des parcs et de la faune ; Agent ; Agent agro-forestier ; Agent de chasse ; Agent de conservation ; Agent de conservation de la faune ; Agent de conservation des animaux ; Agent de garde forestière ; Agent de gestion des incendies ; Agent de faction ; Agent de faction forestier ; Agent de l'environnement ; Agent de l'environnement naturel ; Agent de la conformité environnementale ; Agent de police de la faune ; Agent de préservation de l'environnement ; Agent de protection des terrains de parcours ; Agent de protection des terrains forestiers ; Agent de sécurité et de surveillance ; Agent de service sur le terrain ; Agent de surveillance des incendies ; Agent des zones forestières ; Agent forestier ; Agent rural ; Agent sentinelle ; Agent technique ; Ambassadeur de la nature ; Analyste ; Assistant à la conservation ; Assistant de gardien de parc ; Brigadier forestier ; Caporal des Forces armées ; Commandant du peloton ; Chef de conservation de zone forestière ; Chef de la protection de l'environnement ; Chef d'équipe des rangers ; Chercheur ; Chercheur en conservation de la faune ; Commandant de compagnie ; Conseiller ; Conseiller agricole en gestion des parcs ; Conservateur ; Dresseurs d'éléphants ; Éco-surveillant ; Garde-chasse ; Garde de faction ; Gardien ; Gardien communautaire ; Gardien honoraire ; Gardien de la biodiversité ; Gardien de la faune ; Gardien de la nature ; Gardien de réserve ; Gardien des ressources ; Gardien des zones de chasse ; Gardien forestier ; Gestionnaire forestier ; Inspecteur ; Inspecteur en gestion de l'environnement ; Inspecteur gouvernemental ; Interprète du parc ; Lamanneur ; Naturaliste du parc ; Observateur ; Observateur de la faune ; Officier des parcs et de la faune ; Officier des terrains de parcours ; Officier du champ de tir ; Opérateur environnemental ; Opérateur radio ; Patrouilleur ; Patrouilleur de la faune ; Personnel de première ligne ; Propriétaire ; Protecteur de l'environnement ; Ranger autochtone ; Ranger bénévole de parc ; Ranger de la campagne ; Ranger de l'engagement communautaire ; Ranger de l'environnement ; Ranger de section ; Ranger d'exécution de la loi ; Ranger des aires terrestres ; Ranger des parcs naturels ; Ranger des territoires autochtones ; Ranger des territoires maritimes autochtones ; Ranger du Conseil ; Ranger-interprète ; Ranger maritime ; Ranger naturaliste ; Ranger principal ; Réserviste de la police nationale des aires protégées ; Responsable de la conservation forestière ; Responsable de la protection contre les incendies ; Responsable de la surveillance ; Responsable forestier ; Sergent des Forces armées ; Sous-officier des eaux et forêts ; Spécialiste en gestion des ressources ; Superviseur ; Superviseur principal sur le terrain ; Superviseur sur le terrain ; Surveillant ; Surveillant de chasse ; Surveillant de la faune ; Surveillant forestier ; Surveillant pour animaux ; Technicien ; Technicien des écosystèmes forestiers ; Technicien forestier ; Technicien sur le terrain ;



Ranger de parc et petit-duc des montagnes, États-Unis © Richard Siggins

Photos de couverture (dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du coin supérieur gauche) : Rangers lors d'un exercice d'entraînement SMART, Philippines © James Slade/ GWC ; Rangers marins dans la réserve marine partielle de Ponta do Ouro, Mozambique © Peace Parks Foundation ; Ranger dans le parc national de Copo, Argentine © Jason Houston / WWF-US ; Rangers spécialisés dans la lutte contre le braconnage, Cameroun © Adam Smith/ ZSL ; Surveillance du nouveau développement de la mangrove, Indonésie © James Slade/ GWC



Code de conduite du Ranger élaboré par l'International Ranger Federation avec le soutien de :



[ursa4rangers.org](http://ursa4rangers.org)



[internationalrangers.org](http://internationalrangers.org)



[globalwildlife.org](http://globalwildlife.org)



[panda.org](http://panda.org)



[fauna-flora.org](http://fauna-flora.org)



[iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas](http://iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas)



[zsl.org](http://zsl.org)



[panthera.org](http://panthera.org)



[forcefornature.org](http://forcefornature.org)